



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture et pêche : fonctionnement

Question écrite n° 67862

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la sur-utilisation de papier non recyclable, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de réduire l'utilisation du papier non recyclable en faveur de celui recyclable au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a adopté depuis plusieurs années un comportement d'achat écoresponsable, plus particulièrement dans l'acquisition du papier consommé par ses services. De ce fait, il n'utilise pas de papier non recyclable dans ses services et veille à ce que les contraintes environnementales soient respectées (origine des matières premières entrant dans la composition des pâtes à papier...). Le marché public de papier en cours de validité a été passé avec un fabricant distributeur dont les usines sont situées en France. Les produits ainsi commercialisés ont reçu trois certificats au regard des critères environnementaux et écologiques, dont ISO 14001. Lors du renouvellement de ce marché public, qui interviendra dans un an, il sera veillé au maintien du respect des normes environnementales et des exigences du développement durable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67862

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6169

**Réponse publiée le :** 16 août 2005, page 7809